

Trésorerie de Cornimont

9, Rue des Grands Meix

BP 26

88310 CORNIMONT

Tél. : 03-29-24-11-64

Mél. : t088010@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

Ouvert du lundi au jeudi de 9H à 11H45 & de 14H à 16H

Et le vendredi de 9H à 11H30.

Avec ou sans rendez-vous

**MANDAT DE PRELEVEMENT (SEPA)
/ DE MENSUALISATION**

REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE

Paiement des factures d'électricité

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal et Ville :	
N° de téléphone :	Mail :

Cochez la case correspondant au mode de prélèvement choisi.

le prélèvement à l'échéance du montant total de la facture

OU

Je choisis

la mensualisation avec un prélèvement le 5 du mois

la mensualisation avec un prélèvement le 20 du mois

Si vous optez pour la mensualisation :

Elle ne débutera qu'après une première facture (préciser si vous souhaitez que celle-ci soit prélevée).

Pendant 10 mois vous réglez chaque mois par prélèvement direct un montant fixe déterminé à partir de vos consommations de l'année précédente. Le montant et les dates de règlement de chaque mensualité vous sont confirmés par un échéancier qui vous est envoyé 1 mois avant le 1^{er} versement.

LE SOLDE EN 1 OU 2 VERSEMENTS

Après les 10 premiers prélèvements un relevé de votre compteur est effectué. Il permet d'établir la facture de la consommation pour les 12 mois écoulés et de déterminer le solde que vous restez nous devoir. Suivant son montant, vous réglez ce solde en 1 ou 2 versements. Si le solde devait être en votre faveur, vous en seriez remboursé.

Tout changement d'adresse ou de compte bancaire devra être signalé 1 mois avant le prochain prélèvement.

Si un prélèvement ne peut être effectué, il devra être réglé directement auprès de la Trésorerie et les frais de rejet seront à la charge de l'abonné.

Nom et signature de l'agent d'accueil :

Date et signature de l'abonné :





MANDAT DE PRELEVEMENT ELECTRICITE

A retourner à :

REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE
18 Rue du Hohneck
88250 LA BRESSE

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

MANDAT DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Identifiant créancier SEPA

FR45ZZZ173606

NOM, PRÉNOMS et ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

TRÉSORERIE B.P. 26 88310 CORNIMONT
B.D.F. EPINAL D880 0000000/26
Pour le compte de : REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE
18 Rue du Hohneck
88250 LA BRESSE

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

COMPTE A DÉBITER

Etablissement

Guichet

N° de compte

Clé RIB

IBAN (International Bank Account Number)

Date :

Signature :